

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 28 décembre 2023, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative à la demande de permis de construire concernant le projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « La Gagère » sur la commune de Cabasse.

Ce projet est porté par la société SOLAIRE D002 (filiale Engie Green) située 215 rue Samuel Morse – 34000 Montpellier, représentée par Monsieur William ARKWRIGHT.

La demande de permis de construire porte sur une emprise clôturée d'une surface d'environ 7,6 ha, et concerne les parcelles A11 / A12 / A15 / A23 / A24 / A25 / A26 / A27 / A226 / A230 / A241 / A242 / A273, situées sur la commune de Cabasse.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 33 jours de l'enquête publique, du **25 janvier 2024 au 26 février 2024**, dans les lieux ci-dessous :

Mairie de Cabasse
Place de la République – 83340 Cabasse du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, en mairie de Cabasse, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " (thème enquêtes publiques) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Marc SOREL, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de Cabasse
jeudi 25 janvier 2024	8h30 - 12h00
mardi 6 février 2024	8h30 - 12h00
vendredi 16 février 2024	14h00 - 17h00
lundi 26 février 2024	14h00 - 17h00

Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès du responsable du projet Monsieur Benoît LAFAY, chef de projet développement énergies renouvelables à la société Engie Green située 345 avenue Wolfgang Amadeus Mozart - CS 90765 - 13617 Aix-en-Provence cedex 1 (courriel : benoit.lafay@engie.com).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie de Cabasse, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

L'autorité compétente pour accorder ou refuser le permis de construire concernant le projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « La Gagère » sur la commune de Cabasse, est le préfet du Var, par voie d'arrêté.